

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **18 DEC. 2024**

## **portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025**

### **La ministre de la culture,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Patrick CATHELAIN, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « patrimoine », chargé de restauration conservation et instruction urbanisme, direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Finistère – Quimper, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Christelle GARRAT, ingénieure des services culturels et du patrimoine stagiaire, spécialité « patrimoine », chargée de conservation et de restauration des patrimoines, direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris,

Madame Anaïs TAULLEE, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure, spécialité « surveillance et accueil », chargée des réservations, aux musées et domaine nationaux des Châteaux de Compiègne et Blérancourt,

Monsieur Samy MEBTOUL, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « maintenance des bâtiments et matériels techniques », service de la documentation au mobilier national.

## Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Christelle GARRAT, ingénieure des services culturels et du patrimoine stagiaire, spécialité « patrimoine », chargée de conservation et de restauration des patrimoines, direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **18 DEC. 2024**

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie

Aude de  MARTIN de VIVIES